



ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Bassins-versants de Libreville: la problématique du relogement

INITIÉ en 2014 et à l'arrêt depuis 2016, le programme d'aménagement des bassins-versants de Gué-Gué, Lowe IAI et Terre-nouvelle va nécessiter le déplacement involontaire de 6 904 personnes habitant dans les espaces concernés par le projet.

Maxime Serge MIHINDOU Libreville/Gabon

a signature de l'accord de prêt d'un montant de 20 milliards F CFA entre l'État gabonais et la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), relatif au Plan complet de relogement des personnes affectées par les projets d'aménagement des bassins-versants de Gué-Gué, Lowe et Terre Nouvelle vise à

endiguer la situation d'inondations récurrentes à Libreville et leurs conséquences sur le plan socio-économique.

Initié en 2014 et à l'arrêt depuis 2016, ce programme va nécessiter le déplacement involontaire de 6 904 personnes habitant dans les espaces concernés par le projet. Un plan complet de relogement (PCR) a été élaboré à Bikélé-Nzong, dans le 3e arrondissement de la commune de Ntoum. Cette zone de relogement, précisons-le, prévoit 1070

logements et des équipements collectifs estimés à quarante (40) milliards F CFA, qui justifient l'appui financier de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC). À ce jour, la réalisation physique du PCR est estimée à 72 %. En effet, 45 % des logements sont réalisés dont 250 sur 1070 totalement achevés, le reste se situe à différents niveaux de finition. S'agissant des équipements collectifs, ceux-ci sont réalisés à 93 %. Le collège, l'école primaire, le plateau sportif et le Centre de santé sont entièrement réalisés, et le site de 75 hectares (ha) est viabilisé à 80 %.

Le solde restant de près de 5 mil-

liards F CFA et le financement complémentaire de 20 milliards F CFA de la BDEAC devraient permettre de finaliser la construction de la voie d'accès depuis Bikélé "fin goudron", ainsi que l'aménagement du réseau d'eau potable et d'électricité, y compris l'éclairage public et la finalisation des habitations.



Le déguerpissement des populations ayant construit dans l'emprise des bassins versants est un préalable.

